

**GHS
FICHE SIGNALÉTIQUE**

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT	
FABRICANT/FOURNISSEUR Exide Technologies 13000 Deerfield Parkway, Bldg. 200 Milton, GA 30004 U.S.A.	PRODUIT CHIMIQUE/APPELLATION COMMERCIALE Batterie sèche (étiquetage) (pas d'ajout d'électrolyte)
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES Contact principal: Assistance Exide SDS +1 (770) 421-3485 Contact secondaire: Joe Bolea +1 (423) 989-6377 Fred Ganster +1 (610) 921-4052	ID DU PRODUIT S/O FAMILLE DES PRODUITS CHIMIQUES/ Batterie d'accumulateurs électriques CLASSIFICATION EN CAS D'URGENCE CHEMTREC +1 (800) 424-9300 + 1 (703) 527-3887 – (à frais virés) Contact pour urgence 24 h/24 Demandez le coordonnateur responsable de l'environnement

II. IDENTIFICATION DES DANGERS

Termes de signalisation: Danger

Catégorie:	Codes GHS	Description
Santé: Toxicité aiguë 4 Repro 1A STOT RE 2 Carc. 1A (arsenic) Aquatique aiguë 1 Chronique aiguë 1	H302 H332 H360df H373 H350 P201 P202 P260 P281 P308+P313 H400 H410	Nocif en cas d'ingestion Nocif si inhalé Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et les systèmes pour les organes de reproduction à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut causer un cancer par ingestion. Consulter toute instruction spéciale avant l'emploi Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises Ne pas inhaler les poussières/les vapeurs Utiliser un équipement de protection personnelle selon les besoins En cas d'exposition ou pour toute question: demander l'attention/l'avis médical Très toxique pour les organismes aquatiques Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme
Manipulation:	P405 P501	Stocker sous verrou Éliminer les contenus/contenants conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

AVERTISSEMENT: Aucun(e)

Réactivité: agents oxydants forts, peroxyde d'hydrogène, acides

III. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

<i>Ingrédient</i>	<i>Numéro CAS</i>	<i>% / pds</i>
Composants inorganiques de:		
Plomb	7439-92-1	91-93
Antimoine	7440-36-0	0,2
Étain	7440-31-5	0,06
Calcium	7440-70-2	0,02
Arsenic	7440-38-2	0,003
Matériau du boîtier:		
Tapis dur en propylène	9003-07-0	6-8
Séparateur:	S/O	1-3

Remarque:

Le plomb inorganique et l'électrolyte (solutions d'eau et d'acide sulfurique) sont les composants principaux de toutes les batteries fabriqués par Exide Technologies ou ses filiales. Les autres ingrédients peuvent être présents selon le type de batterie. Le polypropylène est le matériau principal du boîtier des batteries commerciales et de l'industrie automobile.

IV. PREMIERS SOINS

Prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et sécurité avant de porter secours à une victime et fournir les soins de premiers secours.

Inhalation: Composés au plomb/arsenic: Retirer de l'exposition, faire des bains de bouche, laver le nez et les lèvres; consulter un médecin.

Contact cutané: Composés au plomb/arsenic: Laver immédiatement avec de l'eau savonneuse.

Contact avec les yeux: Composés au plomb/arsenic: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes; consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Composés au plomb/arsenic: Consulter immédiatement un médecin.

V. MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIE

Point éclair: Non applicable

Limites d'inflammabilité: Non applicable

Moyen d'extinction: N'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé.

Procédures de lutte anti-incendie:

Porter des vêtements de protection intégrale et un appareil respiratoire autonome avec une pression positive et un masque intégral.

Produits de combustion dangereux:

Un composé au plomb inorganique n'est pas un matériau combustible qui n'explosera pas dans des conditions normales d'utilisation.

Pour éviter tout risque d'incendie ou d'explosion, tenir les étincelles ou toute autre source d'allumage à l'écart des batteries. Ne pas permettre aux matériaux métalliques d'entrer en contact simultanément avec les bornes négatives et positives des cellules et des batteries. Respecter les instructions du fabricant pour l'installation et le service.

Les métaux en fusion dégagent de la fumée, de la vapeur et/ou de la poussière qui peuvent être toxique et/ou irriter les voies respiratoires.

VI. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Ce matériau est un article. Aucun effet sur la santé n'est anticipé en cas d'emploi normal de ce produit tel que vendu. Si l'article est recyclé, la poussière ou les particules de plomb doivent être aspirés (à l'aide d'un filtre HEPA) ou nettoyés avec un appareil humide; utiliser des moyens qui réduisent des émissions fugitives; NE PAS utiliser d'air comprimé. Placez dans des conteneurs secs et fermés pour l'élimination ou le recyclage.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation:**

Les batteries doivent être placés à l'abri pour les protéger contre toute condition météorologique défavorable. Stocker et manipuler uniquement dans des endroits avec un approvisionnement d'eau approprié. Ne pas endommager les conteneurs

Stockage:

Placer les batteries sous abri dans des endroits frais, secs, bien ventilés qui sont séparés des matériaux incompatibles et des activités qui pourraient engendrer des flammes, des étincelles ou de la chaleur.

Chargement:

Il y a un risque potentiel d'électrocution de l'équipement de chargement et des fils des batteries connectées en série, qu'il y a chargement ou non. Couper le courant aux chargeurs qui ne sont pas utilisés et avant de déconnecter tout circuit. Les batteries en cours de chargement génèrent et dégagent de l'hydrogène inflammable. L'espace de chargement doit être ventilé. Maintenir les bouchons d'aération des batteries en place. Interdire de fumer et éviter la création des flammes et des étincelles dans les alentours. Porter une protection pour le visage et les yeux lorsque les batteries sont en cours de chargement dans les environs.

VIII. CONTROLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Limites d'exposition professionnelles (mg/m³)**

Ingrédient :	Limites d'exposition professionnelles (mg/m ³)					
	É.-U OSHA	É.-U ACGIH	É.-U NIOSH	Québec VEA	Ontario LEP	UE LEP
Formes inorganiques de:						
Plomb	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,15(a)
Antimoine	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5(b)
Étain	2	2	2	2	2	2(c)
Calcium	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Arsenic	0,01	0,01	0,002	0,01	0,01	0,01(a,d)

REMARQUES:

- (a) comme aérosol inhalable
 - (b) basé sur les LEP pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Suisse, le Royaume Uni
 - (c) basé sur LEP pour la Belgique
 - (d) basé sur LEP pour la Belgique et le Danemark
- S/O sans objet

Contrôles techniques (ventilation):

Entreposer et manipuler dans un endroit bien ventilé. Manipuler les batteries avec soin. S'assurer que les bouchons d'aération sont bien serrés. Éviter tout contact avec les composants internes. Porter des vêtements protecteurs du chargement ou de la manipulation des batteries.

Pratiques d'hygiène:

Bien se laver les mains après toute manipulation des batteries avant de manger, de boire ou de fumer.

Protection respiratoire (approuvée par NIOSH/MSHA) :

Non requis dans des conditions normales

Protection cutanée :

Lors du remplissage des batteries, porter des gants jusqu'au coude en caoutchouc ou en plastique résistants à l'acide

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes protectrices ou un masque facial contre les agents chimiques lors du chargement ou de la manipulation des batteries.

Autre protection:

Pendant l'utilisation, porter des combinaisons ou des vêtements couvrant le corps en entier. Lors du remplissage des batteries, porter un tablier résistant à l'acide. Dans des conditions d'expositions intenses ou en cas d'urgence, porter des vêtements et des bottes résistant à l'acide.

IX. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES - ALLIAGE DE PLOMB

Point d'ébullition 760 mm Hg	Supérieur à 1380 °C (2516 °F)	Densité relative à 21 °C (70 °F) (H ₂ O=1)	9,6 à 11,3
Points de fusion	252 à 360 °C (486 à 680 °F)	Tension de vapeur (mm Hg)	Sans objet
% de solubilité dans l'eau	Négligeable	pH	Sans objet
Taux d'évaporation (Acétate de butyle =1)	Sans objet	Densité de vapeur (AIR=1)	Sans objet
Apparence et odeur	Métal gris bleu; aucune odeur apparente	Viscosité	Sans objet
Coefficient de partage octanol/eau (K _{ow})	Sans objet	% matières volatiles par volume à 21 °C (70 °F)	Sans objet

X. DONNÉES DE STABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable
Instable

Conditions à éviter: Surcharge prolongée à courant élevé; sources d'allumage; Dommages par l'eau

Incompatibilités: (matériaux à éviter)

Composés au plomb: Éviter tout contact avec des acides et des bases, puissants, des halogénures, des halogènes, du nitrate de potassium, permanganate, peroxydes, hydrogène naissant et agents réducteurs. Pas de préoccupation concernant l'impact mécanique.

Produits dangereux de décomposition:

Composés au plomb: Les températures supérieures au point de fusion peuvent produire de la fumée, de la vapeur ou de la poussière métalliques toxiques; tout contact avec un acide ou base puissante ou une présence d'hydrogène naissant peuvent générer un gaz arsine très toxique.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas

XI. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration :

Composés au plomb/arsenic: Une exposition dangereuse peut survenir uniquement lorsque le produit est chauffé à une température supérieure au point de fusion, qu'il est oxydé ou traité ou endommagé d'une manière quelconque engendrant de la poussière, de la vapeur ou des fumées.

Toxicité aiguë :

Inhalation LD₅₀: Plomb élémentaire: Estimation du point de toxicité aiguë = 4 500 ppmV (basée sur du plomb d'œuvre)

Arsenic élémentaire: Pas de données

Oral LD₅₀: Plomb élémentaire: Estimation de la toxicité aiguë (ETA) = poids corporel 500 mg/kg (basée sur du plomb d'œuvre)

Arsenic élémentaire: LD₅₀ souris: 145 mg/kg

Inhalation:

Composés au plomb/arsenic: L'inhalation de la poussière ou de brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

Ingestion:

Composés au plomb/arsenic: Une ingestion grave peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée ainsi que des terribles crampes. Cette condition peut entraîner rapidement une toxicité systémique et doit être traitée par un médecin.

Contact cutané:

Composés au plomb: Pas absorbé par la peau et pas un sensibilisateur dermique.

Composés à l'arsenic: dermatite; hyperpigmentation de la peau

Contact avec les yeux:

Composés au plomb/arsenic: Peut causer de l'irritation aux yeux.

Produits synergiques:

Composés au plomb: Des effets synergiques ont été remarqués avec les métaux lourds (arsenic, cadmium, mercure), N-nitroso-N-(hydroxyéthyl)éthylamine, N-(4-fluoro-4-biphényle)acétamide, 2-(nitrosoéthylamine)éthanol et benzo[a]pirène.

Composés à l'arsenic: Il a été démontré que la fumée de cigarette augmentait l'occurrence du cancer des poumons chez les individus ayant niveau d'arsenic élevé dans l'eau potable. L'exposition simultanée à l'éthanol et l'arsenic peut exacerber les effets toxiques de l'arsenic.

Étain: Affecte le métabolisme de divers minéraux essentiels, tels que le zinc, le cuivre et le fer

Informations supplémentaires:

États pathologiques généralement aggravés par exposition:

Le plomb et ses composés peuvent aggraver certaines formes de maladies des reins, du foie et de maladies neurologiques.

Données supplémentaires sur la santé :

Tous les métaux lourds, y compris les ingrédients dangereux dans ce produit, sont absorbés par le corps principalement par inhalation et ingestion. La plupart des problèmes d'inhalation peuvent être évités en prenant des précautions adéquates, telles que la ventilation et une protection respiratoire traitées dans la Section VIII. Une bonne hygiène personnelle permettant d'éviter toute inhalation et ingestion sont de rigueur : bien se laver les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, fumer ou quitter le lieu de travail. Tenir les vêtements contaminés à l'écart des zones non contaminés ou porter des vêtements de protection dans ces zones. Limiter l'emploi et la présence de nourriture, tabac et produits de beauté dans les zones non contaminées.

Les vêtements et l'équipement de travail utilisés dans les zones contaminées doivent rester dans des zones désignées et ne jamais être amenés ni lavés avec des vêtements personnels non contaminés.

Ce produit est destiné à une utilisation industrielle uniquement et doit être tenu à l'écart des enfants et de leur environnement.

XII. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Devenir environnemental : le plomb est très persistant dans le sol et les sédiments. Pas de données sur la dégradation de l'environnement. La mobilité du plomb métallique entre les compartiments écologiques est lente. La bioaccumulation du plomb se produit chez les animaux aquatiques et terrestres ainsi que les plantes mais la bioaccumulation se produit à faible dose dans la chaîne alimentaire. La plupart des études incluent des composés de plomb et non du plomb élémentaire.

Toxicité environnementale : Toxicité aquatique :

Plomb : 48 h LC₅₀ (modélisé pour des invertébrés aquatiques): <1 mg/L, basé sur du plomb élémentaire

Arsenic: 24-h LC₅₀, poissons d'eau douce (*Carrasius auratus*) >5000 g/L

XIII. INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION

É.-U

Batteries usées Le matériau doit être envoyé à une fonderie de plomb secondaire.
Les substances toxiques doivent être éliminées conformément aux conditions nationales, régionales et locales.
Consulter un organisme environnemental local et/ou l'agence nationale responsable de l'environnement.

XIV. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

TERRESTRE : - US-DOT/CAN-TDG/UE-ADR/APEC-ADR :

Désignation officielle de transport: Non réglementé comme matière dangereuse
Classification des dangers: Non applicable
Numéro ID: Non applicable
Groupe d'emballage: Non applicable
Étiquettes : Non applicable

AÉRIEN- ICAO-IATA:

Désignation officielle de transport: Non réglementé comme matière dangereuse

MARITIME- IMO-IMDG :

Désignation officielle de transport: Non réglementé comme matière dangereuse

- Batterie, sèche, non soumise aux conditions régissant les matériaux dangereux Non régulée comme matériau dangereux et en conséquence, elle ne doit pas porter de numéro d'identification ni d'étiquette pour substances dangereuses et n'est pas soumise aux conditions de documentation pour l'expédition de substances dangereuses.
- Le transport requiert un emballage et une documentation appropriés, y compris la nature et la quantité des marchandises conformément aux points d'origine/destination/douanes telles qu'expédiées.

XV. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

États-Unis :

EPA SARA Titre III

Section 302 EPCRA Substances extrêmement dangereuses :

L'acide sulfurique est une substance extrêmement dangereuse selon EPCRA avec une quantité seuil de planification (TPQ) de **1 000 lb**.

La notification EPCRA Section 302 est requise si **500 lb** ou une quantité supérieure d'acide sulfurique est présente sur un site (40 CFR 370.10). Une batterie automobile/commerciale moyenne peut contenir environ 5 lb d'acide sulfurique. Contactez votre représentant GNB pour obtenir des informations supplémentaires.

Section 304 CERCLA Substances dangereuses :

Quantité rapportable (RQ) pour l'acide sulfurique 100 % renversée selon CERCLA (Superfund) et EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act) est **1 000 lb**. Les quantités rapportables locales et régionales pour l'acide sulfurique renversé peuvent varier.

Section 311/312 Classification des dangers :

La déclaration EPCRA Section 312 Deux niveau est requise pour les batteries non-automobiles en présence d'acide sulfurique en quantité de **500 lb** ou plus et/ou si du plomb est présent en quantité de **10 000 lb** ou plus.

Section 313 EPCRA Substances toxiques:

Notification du fournisseur : Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques toxiques soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du Titre III de Superfund Amendments et Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR Section 372.

<u>Produit chimique</u>	<u>CAS</u>	<u>Pourcentage par poids</u>
Plomb (Pb)	7439-92-1	91-93
Antimoine	7440-36-0	0,2
Arsenic	7440-38-2	0,003

Si vous distribuez ce produit à d'autres fabricants selon les codes IC 20 à 39 de SIC, cette information doit être fournie avec la première expédition de chaque année calendaire.

Remarque: La condition de la notification du fournisseur Section 313 ne s'applique pas aux batteries qui sont des biens de consommation.

TSCA: Chaque produit chimique d'ingrédient répertorié dans la Section III de cette fiche signalétique et également répertorié dans le registre de TSCA.

OSHA : Considéré comme un produit dangereux selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (soit Hazard Communication Act 29CFR1910.1200)

RCRA : Les batteries d'accumulateurs au plomb usées ne sont pas régies comme déchets dangereux lors du recyclage.

CAA : Exide Technologies supporte les actions préventives concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'atmosphère en raison des émissions de chlorofluorocarbures et autres produits chimiques appauvrissant l'ozone (ODC) définis par l'USEPA comme substances de Classe I. Conformément à la Section 611 du Clean Air Act Amendments (CAAA) de 1990, finalisé le 19 janvier 1993, Exide a établi une politique visant à supprimer l'emploi des ODC de Classe I à la date butoir du 15 mai 1993.

Indice de risque NFPA pour batterie sèche:

Inflammabilité (rouge)	=	0
Santé (bleu)	=	0
Réactivité (jaune)	=	0

Notifications et avertissements par état aux États-Unis	Identification	Notifications/Avvertissement									
Californie	Proposition 65 de l'État de la Californie	AVERTISSEMENT: Ce produit contient du plomb et d'arsenic, des produits chimiques connus dans l'état de Californie pour causer des cancers ou des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs pour l'appareil reproducteur.									
		Les bornes des batteries et autres accessoires connexes contiennent du plomb et des éléments en plomb, matière reconnue en Californie comme étant à la source de cancer et de défauts de naissance ou autres dommages reproductifs. Les batteries contiennent également d'autres produits chimiques reconnus par l'État de la Californie aux États-Unis comme source de cancer.									
		Les produits chimiques suivants identifiés dans le produit fini, tel que distribué dans le commerce sont connus dans l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs pour l'appareil reproducteur: 1. Arsenic (sous oxydes d'arsenic); CAS n° 7440-38-2; <0,1% pds 2. Brouillards d'acides minéraux forts contenant de l'acide sulfurique ; CAS n° : NA; 18-24% wt 3. Plomb – CAS n°. 7439-92-1; 71-73% pds.									
	Produit de consommation Produit Émissions de composés organiques volatiles	Ce produit n'est pas régi en tant que produit de consommation dans le cadre de la réglementation de CARB/OTC VOC, tel que vendu pour et dans la chaîne d'approvisionnement industriel/commercial.									
Pays/organisation	Identification	Notifications/Avvertissement									
Canada	Toutes les substances chimiques dans ce produits sont répertoriées dans le CEPA DSL/NDSL ou sont exempts des conditions de la liste.	Ce produit a été classé conformément aux critères de dangers des Règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique (FS) contient toutes les informations requises par le Règlements sur les produits contrôlés. Voir les exigences relatives à l'étiquetage des produits dans le Règlement sur les produits contrôlés.									
	INRP et Règlement 127/01 de l'Ontario	Ce produit contient les produits chimiques suivant qui sont assujettis aux exigences de l'INRP du Canada et/ou l'Ontario en matière de rapport. Règ. 127/01: <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Chimique</u></th> <th><u>CAS n°</u></th> <th><u>% pds</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plomb</td> <td>7439-92-1</td> <td>91-93</td> </tr> <tr> <td>Arsenic</td> <td>7440-38-2</td> <td>0,003</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Chimique</u>	<u>CAS n°</u>	<u>% pds</u>	Plomb	7439-92-1	91-93	Arsenic	7440-38-2	0,003
<u>Chimique</u>	<u>CAS n°</u>	<u>% pds</u>									
Plomb	7439-92-1	91-93									
Arsenic	7440-38-2	0,003									
	Liste des substances toxiques	Plomb Arsenic									
UE	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) :	Tous les ingrédients restant dans le produit fini tels que distribués dans le commerce sont exempts de ou sont déclarés dans l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.									

XVI. AUTRES INFORMATIONS

DATE DE PARUTION : mercredi 11 septembre 2013

AUTRES INFORMATIONS : Distribution au Québec conformément aux Réglementations canadiennes sur les produits contrôlés (CPR) 24(1) et 24(2).
Distribution dans l'UE pour être conforme aux Directives applicables à l'emploi, l'importation/l'exportation du produit tel qu'il est vendu.

SOURCES D'INFORMATION : Centre international de recherche sur le cancer (1987), Programme de monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme : Évaluations globales de la cancérogénicité : Une mise à jour de Programme de monographies de l'IARC Volumes 1-42, Supplément 7, Lyon, France.
Ministère de l'Ontario de la réglementation du travail 654/86.
Réglementations régissant l'exposition aux produits chimiques ou agents biologiques.

PRÉPARÉ PAR: SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ
EXIDE TECHNOLOGIES
13000 DEERFIELD PKWY., BLDG. 200
MILTON, GA 30004 U.S.A.

L'ACQUÉREUR ET LES PERSONNES TIERCES ENDOSSENT LA RESPONSABILITÉ DU RISQUE DE BLESSURE CAUSÉE PAR LE MATÉRIEL SI LES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ RAISONNABLES NE SONT PAS SUIVIES, TELLES QUE STIPULÉES DANS LA FICHE SIGNALÉTIQUE ET LE FOURNISSEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES BLESSURES INFLIGÉES À L'ACQUÉREUR OU PERSONNES TIERCES CAUSÉES PAR L'UTILISATION ANORMALE DU MATÉRIEL ET CELA MÊME SI LES PROCÉDURES RAISONNABLES ONT ÉTÉ RESPECTÉES.

TOUTE PERSONNE UTILISANT CE PRODUIT, TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT DANS UNE ZONE OU CE PRODUIT EST UTILISÉ ET TOUTE PERSONNE MANIPULANT CE PRODUIT DOIT BIEN CONNAÎTRE LE CONTENU DE LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE. CETTE INFORMATION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE DE MANIÈRE EFFICACE AUX EMPLOYÉS ET AUTRES PERSONNES POUVANT ENTRER EN CONTACT AVEC LE PRODUIT.

BIEN QUE LES INFORMATIONS COLLECTÉES ET STIPULÉES DANS LES PRÉSENTES SOIENT CENSÉES ÊTRE EXACTES À LA DATE INDIQUÉE, EXIDE TECHNOLOGIES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE POUR CES INFORMATIONS ET RENONCE À TOUTES RESPONSABILITÉS CONNEXES À LEUR EMPLOI. LES DESTINATAIRES SONT CENSÉS CONFIRMER DANS L'ANTICIPATION DU BESOIN QUE LES INFORMATIONS SONT ACTUELLES, APPLICABLES ET APPROPRIÉES À LEURS CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.

TOUJOURS PHOTOCOPIER LE DOCUMENT INTÉGRALEMENT